

COMMUNE DE TREZIERS**ARRETE****De mise à la retraite avec droit à pension de la CNRACL
De Madame MARTY Marie-José
GRADE : Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe**

N° 5 / 2015

Le Maire de la commune de TREZIERS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 et la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites,
Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,
Considérant que Madame MARTY Marie-José, a atteint l'âge limite maximum au-delà duquel l'intéressée ne peut être maintenue en fonctions,
Considérant que Madame MARTY Marie-José, est affiliée à la CNRACL sous le numéro BRC 01AJE787 numéro contrat B011C462

A R R E T E**Article 1 :**

A compter du 1^{er} janvier 2016, Madame MARTY Marie-José, née le 5 mai 1954, est admise à faire valoir ses droits à la retraite sous réserve de l'avis conforme de la CNRACL,

Article 2 :

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressée.

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la collectivité,

Fait à TREZIERS le 29 juillet 2015

Le Maire,

Jean-Christophe GAUVRIT.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
- devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Notifié le 5/8/15
- Signature de l'agent :

